

Le nombre de jeunes peu formés, dont la réduction est un enjeu politique fort, est l'objet d'approches différentes. Pour la communauté européenne, 12 % des 18-24 ans ont un niveau d'études trop faible, faute de détenir un CAP, BEP, baccalauréat ou d'avoir suivi une formation au cours du dernier mois. Selon la définition française des années soixante, 6 % des jeunes ont quitté l'école en deçà du « niveau du CAP ».

Réduire le nombre de personnes insuffisamment instruites et formées est un enjeu majeur pour la richesse et la cohésion des sociétés. Cet enjeu est ciblé par des indicateurs différenciés par leurs définitions d'un « faible niveau » d'études et par les populations sur lesquelles ils portent.

Le « niveau » d'études des individus est défini par deux classifications statistiques, mises en œuvre au moyen de critères différents. La nomenclature française des niveaux de formation a pour premier niveau de qualification le *niveau CAP ou niveau V*, correspondant aux deux années d'un certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles. Le niveau 3 de la classification internationale de l'éducation de l'UNESCO regroupe les enseignements secondaires de second cycle. Les critères de classement des niveaux d'études contribuent à expliquer les différences entre les deux nomenclatures. Les personnes sont situées aux « niveaux » secondaires de la nomenclature française lorsqu'elles ont eu *accès à la dernière année* d'un cycle, et à ceux de la classification internationale lorsqu'elles l'ont *terminé avec succès*, validé par un *certificat* ou *diplôme*. Faute de satisfaire ces conditions, les personnes sont classées au niveau inférieur. Ainsi, un plus faible pourcentage des jeunes de 20-24 ans a un « faible niveau » d'études selon la norme statistique française (7 % en 2008) que selon l'internationale (17 %), l'écart tenant, avant tout, à ceux qui ont eu accès à un enseignement secondaire de second cycle complet sans obtenir le diplôme correspondant (8 %) (*tableau 01*).

Les indicateurs sont calculés sur des populations différentes. L'*indicateur communautaire de sorties précoces* est la proportion, des jeunes âgés de 18 à 24 ans, qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (niveaux 0 à 2 de la classification internationale), ni suivi d'études ou de formation au cours des quatre dernières semaines. Référence de la commission européenne (indicateur 15), il s'élève à 12 % en 2008, dont 6 % en deçà du niveau du CAP (*tableau 02*). Plusieurs indicateurs nationaux mesurent le niveau d'étude dès la sortie du système éducatif, pour rapprocher l'évaluation de la mise en œuvre des politiques (*graphique 04*, indicateur 09). Ainsi, selon les estimations fondées sur les statistiques scolaires, qui peuvent être déclinées par académies, 5,6 % des interruptions d'études secondaires ont lieu en deçà du niveau du CAP, en 2007 (*tableau 03*).

Au total, le pourcentage de faibles niveaux d'études ne présente pas de hausse significative parmi les jeunes ayant entre 18 et 24 ans (*tableau 02*). Les performances de ceux qui viennent d'interrompre leurs études incitent toutefois à redoubler de vigilance (*tableau 03*, *graphique 04*, indicateur 09).

Les « niveaux » sont des groupes d'enseignements et de formations considérés comparables. La Classification internationale type de l'éducation définit des degrés et cycles d'enseignement (et spécialités) comparables entre pays. Elle est placée sous l'égide de l'UNESCO, ratifiée par les pays et révisée régulièrement ; la révision en cours s'achèvera en 2011 et explicitera, notamment, le mode de mesure du niveau d'études. La « nomenclature » française des niveaux de formation remonte à 1969 et prévaut pour la gestion des formations et des offres d'emploi. On évite ici l'expression « sortie sans qualification », polysémique. Dans les textes, elle désigne, en général, les postes VI et Vbis de la nomenclature des niveaux de formation. Les tableaux 01 et 02 ont pour sources les enquêtes Emploi de l'INSEE (version de septembre 2009). Le tableau 03 est calculé à partir des enquêtes sur les effectifs inscrits en établissements du second degré (incluant centres d'apprentis et lycées agricoles). Les flux de sorties des classes de l'enseignement secondaire de 2007 sont estimés, en retranchant aux effectifs 2006-2007 distribués par classes, ceux de l'année 2007-2008 répartis en fonction des classes et lieux d'études des élèves en 2006-2007. Dans le graphique 04, le panel d'élèves et les enquêtes emploi situent la « sortie » du système éducatif à la première interruption d'un an du parcours d'études. Sur une unique cohorte, les échantillons des enquêtes Emploi sont de petite taille et sujets à aléa statistique.

Sources : MEN-DEPP et enquêtes Emploi de l'INSEE
Champ : métropole

01 Définitions différentes des « faibles niveaux » d'études (2008) en pourcentage des jeunes âgés de 20 à 24 ans

	Classification internationale CITE*		Ensemble
	Faibles niveaux : 0 à 2 (diplômés du brevet ou aucun diplôme)	Au-delà : niveaux 3 à 6 (diplômés des CAP, BEP, baccalauréat, etc.)	
Faibles niveaux : VI et Vbis ou « en deçà du niveau CAP » (classe de premier cycle, 1 ^{ère} année de CAP/BEP)	6,7	0	6,7
Au-delà : niveaux V à I, dont :			
- seconde ou première générale, technologique ou professionnelle (V)	1,7	0	1,7
- année terminale de CAP ou BEP (V)	4,1	14,7	18,8
- terminale (de bac) générale, technologique, professionnelle et au-delà (IV à I)	4,2	68,6	72,8
Ensemble	16,7	83,3	100,0

* CITE : classification internationale type de l'éducation (version 1997) ; NNF : nomenclature des niveaux de formation

Source : INSEE, enquêtes emploi 2008 (moyenne annuelle)

02 Indicateur communautaire de « sorties précoces » en pourcentage des jeunes âgés de 18 à 24 ans

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
En cours d'études ou de formation au cours des quatre dernières semaines	55	56	57	57	56	57
Diplômés du CAP, du baccalauréat ou supérieur (CITE 3-6)	33	32	31	31	31	32
<i>Sans ces diplômés (CITE 0-2), ont étudié jusqu'en classe de...</i>						
Terminale de baccalauréat général, technologique, professionnel	2	2	2	2	2	2
Terminale de CAP ou BEP	4	4	4	3	4	3
Seconde ou première générale ou technologique	1	1	1	1	1	1
1 ^{ère} année de CAP ou BEP, premier cycle	5	5	5	6	6	6
Total sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle	12	12	12	12	13	12
Ensemble des jeunes âgés de 18-24 ans	100	100	100	100	100	100

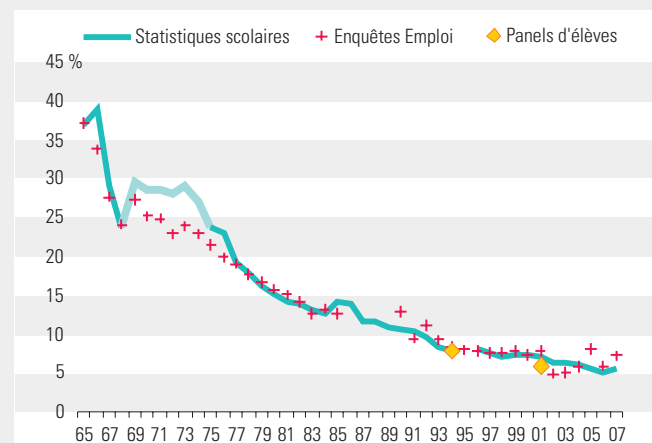
Source : INSEE, enquêtes emploi 2003 à 2008 (moyenne annuelle)

03 Sorties de l'enseignement secondaire par classe et « niveau de formation » en %

	1996	2001	2006	2007
Premier cycle, 1 ^{ère} année CAP/BEP (<i>en-deçà CAP, Vbis-VI</i>)	8,4	6,9	5,1	5,6
Seconde ou première générales et techno. (V)	2,3	2,3	2,0	2,2
Total interruptions avant la dernière année du second cycle	10,7	9,2	7,1	7,7
Année terminale de CAP ou BEP (V)	20,4	20,9	19,7	21,2
1 ^{ère} année de bac et brevet professionnels (V)	1,8	2,6	2,9	1,0
Terminales de bac et brevet professionnels (IV)	10,7	13,5	14,7	15,8
Terminales de bacs généraux et techno. (IV)	56,4	53,8	55,5	54,3
Total des élèves arrêtant l'enseignement secondaire	100	100,0	100,0	100,0

Source : MEN-DEPP, statistiques sur les enseignements et formations secondaires (avec apprentis et lycéens agricoles)

04 Sorties en deçà du niveau du CAP (VI et Vbis) de 1965 à 2007



Lecture : en 1965, plus de 35 % des sortants finissaient leur formation en deçà du niveau du CAP (ou « sans qualification » selon les termes d'époque). Ils arrêtaient avant l'année terminale d'un CAP ou BEP ou une seconde, autrement dit après l'enseignement primaire, le collège, ou quelques mois de formation professionnelle. Ils sont six fois moins nombreux en 2007.

Sources : INSEE, enquêtes emploi, MEN-DEPP